

# La Presse Canadienne

## Une coalition demande à Ottawa d'implanter des critères acoustiques en classe

Vendredi, 23 janvier 2009  
Section: Nouvelles  
Byline: PAR LAUREN LA ROSE

TORONTO \_ Une coalition formée de professionnels de l'orthophonie et de l'audiologie demande à Ottawa d'obliger les provinces et les territoires d'implanter des normes acoustiques dans les écoles canadiennes pour diminuer les bruits de fonds excessifs et pour améliorer l'acoustique des salles de classes.

L'association "Concerned About Classrooms Coalition", qui compte également des professeurs ainsi que des organisations préoccupées par la qualité de l'audition, souhaite améliorer la qualité le milieu d'apprentissage des élèves et la santé vocale des professeurs à travers le pays.

Selon la présidente de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes, Linda Walsh, aux États-Unis, l'Acoustical Society of America a élaboré des normes acoustiques pour les salles de classes définissant des critères spécifiques pour déterminer le niveau de bruits de fond et le temps de réverbération maximal dans une salle de classe inoccupée. Le Canada devrait établir des normes similaires, croit la coalition.

Les résultats d'une recherche du Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation démontrent qu'un mot sur six n'est pas compris par un élève moyen de première année du primaire à cause des bruits de fond excessifs et de la mauvaise acoustique des salles de classe canadiennes.

Les sources de ces bruits de fond peuvent provenir de l'éclairage, des systèmes de chauffage et d'air climatisé, des ordinateurs, des appareils électriques ainsi que des bruits en provenance de l'extérieur comme le trafic et les aires de jeux, selon Mme Walsh.

Cette dernière affirme que les difficultés d'audition causées par les bruits de fonds et le mauvais acoustique peuvent notamment diminuer les résultats des étudiants, entraîner des difficultés de lecture et ralentir l'acquisition du langage.

Les professeurs sont également affectés puisque lorsque ces bruits de fond sont trop intenses, ces derniers doivent hausser la voix, ce qui cause inévitablement des problèmes vocaux. Mme Walsh ajoute que les professeurs constituent le plus grand pourcentage de cas liés aux problèmes vocaux dans les cliniques d'orthophonie à travers le Canada.

Selon André Lafargue de l'Association des orthophonistes et des audiologistes du Nouveau-Brunswick, les coûts pour les ajustements acoustiques sont minimes par rapport à ceux liés aux remplacements des professeurs devant s'absenter. Selon lui, un système permettant de répartir le son de

façon égale dans une salle de classe coûte environ 1200 \$.

L1297.DF-ANM504-fv

Copyright © 2009 La Presse Canadienne. Tous droits réservés.